



"Baccalauréat 2021: l'avènement du contrôle continu ?"

Face à la crise sanitaire, les épreuves communes du nouveau bac sont annulées au profit du contrôle continu. Les débats sur la place de cette modalité d'évaluation à l'examen national constituent un « serpent de mer » des politiques éducatives, rappelle l'historien de l'éducation Julien Cahon. Tribune. Le ministre de l'éducation nationale a annoncé, le 5 novembre, différentes mesures visant à adapter les modalités du baccalauréat 2021 au contexte sanitaire. Alors que le contrôle continu s'était entièrement substitué aux traditionnelles épreuves lors de la session 2020, l'épidémie de Covid-19 oblige cette année à annuler les nouvelles évaluations communes dites « EC » au profit du contrôle continu, et à adapter à la marge les modalités des épreuves de spécialité, pour l'instant toujours prévues à la mi-mars.

Nombreux sont pourtant les enseignants qui auraient préféré un allègement des programmes disciplinaires face au retard accumulé à cause de la crise sanitaire. Cette demande apparaît comme un prolongement des plus anciennes critiques formulées à l'encontre du baccalauréat, accusé dès la seconde moitié du XIX^e siècle d'être à l'origine du surmenage et de la fatigue intellectuelle des lycéens. Mais ces critiques sont alors une réaction aux méthodes de travail intensives qui se développent dans les lycées pour préparer l'examen.

C'est notamment pour lutter contre la surcharge des programmes que le baccalauréat est d'ailleurs divisé en deux parties en 1874, avec désormais le passage d'une épreuve en première. Cela reste cependant insuffisant pour la Société d'anthropologie de Paris et l'Académie de médecine, qui font alors de cette question un véritable problème de santé publique et souhaitent une réforme profonde. La réduction des programmes des lycées sera obtenue en 1890, mais des médecins reconnus, comme Gustave Lagneau, demandent désormais qu'un contrôle continu remplace le baccalauréat.

Le contrôle continu, solution miracle ?

Cependant, jusqu'à la session confinée du printemps 2020 (100 % de contrôle continu) et la réforme Blanquer, qui introduit une part importante de contrôle continu (40 % dont 30 % d'épreuves communes), cette modalité d'évaluation a toujours été écartée et marginale, même en 1968. Les mesures d'adaptation face à la crise sanitaire suscitent la crainte de la part d'une partie des enseignants que le choix du printemps 2020 ne dessine le futur de l'examen.

En réalité, le tournant est plus ancien : 1968 en est probablement un, largement sous-estimé. La loi Edgar Faure d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968, en réorganisant les études universitaires, combine dès lors des épreuves traditionnelles et un contrôle continu dans l'enseignement supérieur. Il s'agit aussi d'une demande des acteurs du mouvement de mai-juin 1968, afin de lutter contre la « psychose stérilisante » des « examens-guillotine » et de mieux prendre en considération le travail des étudiants tout au long de l'année.

Les parents d'élèves ou l'opinion publique en général soutiennent dès lors largement une telle mesure pour le baccalauréat, comme l'ont révélé à l'époque divers sondages. A l'occasion de la rentrée 1973, 61 % des parents interrogés estiment que l'examen « pourrait avantageusement être remplacé par un système de contrôle continu des connaissances ». De même, en 2017, l'introduction d'une part de contrôle continu dans l'obtention du baccalauréat rencontre l'approbation de 77 % des Français interrogés lors d'un sondage BVA, une mesure qui fait cependant polémique dans le monde enseignant.

« D'Alain Savary à François Fillon »

Si la réforme actuelle du baccalauréat s'opère dans un fort climat de défiance du monde enseignant à l'égard du ministre, elle s'inscrit aussi dans une filiation remontant aux années 1970. Depuis, chaque ministre (ou presque), de droite comme de gauche, a eu son projet de réforme du baccalauréat, mais sans jamais aboutir. L'article 11 de la loi Haby du 11 juillet 1975 relative à l'éducation rend cependant possible, dans la cadre des diplômes que l'Etat délivre dans le second

degré, la prise en compte, soit des résultats du contrôle continu, soit des résultats d'examens terminaux, soit de la combinaison des deux types de résultats.

D'Alain Savary à François Fillon, en passant par René Monory et Claude Allègre, une double logique anime ce serpent de mer des politiques éducatives : réduire le nombre d'épreuves obligatoires (ou les décentraliser et les anticiper) et introduire au moins partiellement un contrôle continu, parallèlement au maintien d'épreuves terminales pour les matières dites fondamentales. La proposition de loi que dépose la sénatrice Brigitte Gros en 1980, pour supprimer « l'examen solennel et ponctuel » du baccalauréat et le remplacer par un contrôle continu, résume par ailleurs les enjeux du débat. Elle estime ainsi que la procédure est « onéreuse et lourde pour les finances publiques, perturbante sur le plan psychologique pour les candidats et leurs familles et dommageable pour le bon déroulement de l'année scolaire ». L'organisation du calendrier des épreuves est aujourd'hui aussi un aspect du problème, mais posé à travers le report des épreuves de spécialité, souhaité par le syndicat SNES-FSU et le SGEN-CFDT.

Comme aujourd'hui, la perte du caractère national du diplôme et une dévalorisation de l'examen sont deux autres critiques et craintes récurrentes des dernières décennies. Ainsi, en 1991, une controverse, sur fond de division syndicale, relance le débat sur l'avenir du baccalauréat : Yannick Simbron (alors secrétaire général de la FEN) estime que le contrôle continu « ne diminuerait pas la valeur de l'examen » quand le SNES considère que cela reviendrait à « mettre le doigt dans l'engrenage » et à le transformer à terme en « diplôme maison »

En 2004, face au projet de baccalauréat avec contrôle continu de François Fillon, le SNES soulignait également le risque de rupture de l'égalité des élèves « avec des baccalauréats dont la valeur dépendrait des lycées fréquentés » tandis que le SGEN-CFDT et le SE-UNSA n'y voyaient aucun intérêt pédagogique pour les élèves. Ces arguments ne sont pas sans rappeler les dernières réactions syndicales au remplacement des épreuves communes par le contrôle continu. Ce dernier « peut favoriser les inégalités entre les différents étudiants en fonction de l'établissement où ils étudient », selon le Snalc . Il « génère beaucoup de stress (...) le plus important, ce sont les apprentissages » pour le SE-UNSA . Il peut être une « solution de repli », d'après le SGEN . Qu'en sera-t-il en effet dans quelques mois ? Tels les lycéens du film *Passe ton bac d'abord*, de Maurice Pialat, ceux de 2021 tentent difficilement d'oublier leurs peurs du lendemain et les perspectives d'un avenir incertain, dans un contexte particulièrement troublé.

Ce texte paraît dans « Le Monde de l'éducation ». Si vous êtes abonné au « Monde », vous pouvez vous inscrire à cette lettre hebdomadaire en suivant ce lien

Julien Cahon (Maître de conférences à l'Université de Picardie Jules Verne (laboratoire CAREF), spécialiste de l'histoire des politiques éducatives)